

Source: www.euroinvestor.fr/news/story.aspx?id=11152792
Date: 06/29/2010

Le Nutella pas menacé de disparition par l'Union européenne

- * Bruxelles dément les rumeurs sur l'étiquetage des produits
 - * Pas de mention particulière imposée au Nutella
 - * Pas d'interdiction de la vente d'oeufs à la douzaine
- par Vincent Chauvet

BRUXELLES, 29 juin (Reuters) - Malgré les rumeurs nées en Italie et relayées sur internet, les autorités européennes ne sont pas parties en chasse contre le Nutella, dont les étiquettes ne devront pas mentionner "dangereux pour la santé".

Face à la pression populaire, et alors qu'une autre rumeur se propageait en Grande-Bretagne indiquant que Bruxelles allait interdire à terme la vente des oeufs à la douzaine, le Parlement européen a publié mardi un démenti.

"Les députés ne cherchent pas à interdire la vente des oeufs à la douzaine, ni la vente ou la commercialisation des produits Nutella", dit un communiqué, qui précise que l'adoption le 16 juin d'un projet de règlement harmonisant et renforçant les règles d'étiquetage des produits alimentaires ne portait pas sur ces questions.

Le texte voté par les eurodéputés prévoit simplement de mieux mettre en évidence la composition et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires de grande consommation, ainsi que de limiter les campagnes publicitaires mettant en avant les bienfaits pour la santé de certains produits, si ces allégations ne sont pas clairement établies.

Pourtant, le lendemain, irrité par le renforcement des mentions obligatoires sur les produits alimentaires, Paolo Fulci, le vice-président de Ferrero, maison-mère de Nutella, s'en prend aux nouvelles règles européennes, qu'il accuse d'"influencer les habitudes et les aspects les plus intimes de la sphère personnelle, comme le plaisirs originaux et sains qui sont transmis de générations en générations."

L'affaire prend rapidement un tournant politique dans le Piémont italien, patrie de Nutella, lorsqu'un député de La Ligue du Nord, le mouvement populiste allié de Silvio Berlusconi, lance un comité de soutien "Touche pas à mon Nutella".

Puis la presse italienne s'empare de l'affaire et brandit la menace d'une mise à l'index du Nutella avant que les groupes de soutien ne commencent à fleurir, rassemblant plusieurs centaines de milliers d'adeptes de la pâte à tartiner.

VOTE FAVORABLE AU NUTELLA

Pourtant, dès le 21 juin, le groupe Ferrero lui-même avait démenti la rumeur naissante en publiant sur son site internet un communiqué expliquant que "l'issue du vote, contrairement à ce qui a été rapporté dans plusieurs organes de presse, n'a aucun impact sur la communication actuelle de Nutella".

En l'occurrence, loin de forcer les groupes agro-alimentaires à adopter des règles d'étiquetage trop strictes, les eurodéputés avaient finalement rejeté le système de feux tricolores (vert, orange et rouge) sur l'emballage, qui aurait permis aux consommateurs de repérer directement les qualités nutritionnelles d'un produit.

"Il s'agit en fait d'un vote plutôt favorable au Nutella, car étant donnée la composition de la pâte à tartiner, elle aurait probablement du comporter un feu de signalisation rouge sur son emballage", explique Alberto Alemanno, professeur de droit européen et directeur de la revue spécialisée **European Journal of Risk Regulation**. Au moment du vote au Parlement de Strasbourg, les associations de consommateurs avaient même protesté contre ce qu'elles jugeaient être une victoire des industries agro-alimentaires au détriment des consommateurs.

"Des centaines de lobbyistes sont venus à Strasbourg cette semaine pour essayer d'infléchir la position des députés européens, avec succès visiblement," avait alors déclaré à Reuters Dave McCullough, de l'association européenne de défense des consommateurs BEUC.

(Édité par Julien Toyer)

((Rédaction Européenne. Tel 01 49 49 53 34. Reuters Messaging: vincent.chauvet.reuters.com@reuters.net))

DER JURISTISCHE VERLAG

lexxion

• BERLIN